

LES OUVRAGES DE STOCKAGE DES FUMIERS... un premier geste pour une bonne gestion des fumiers produits à la ferme

NOTA. – Pour tous vos projets agroenvironnementaux, il est fortement conseillé de vous enquérir sur les aides financières offertes et les conditions s'y rattachant auprès du **Centre de services agricoles du MAPAQ** le plus proche de chez vous.



Ouvrage de stockage pour le fumier solide

LE PRINCIPE

Les ouvrages de stockage des fumiers sont des constructions étanches servant principalement à entreposer les déjections animales et les matières absorbantes. On peut également y stocker l'eau contaminée par les déjections et l'eau de lavage des laiteries de ferme.

LES AVANTAGES

- ♦ Les ouvrages de stockage permettent de conserver les matières fertilisantes des fumiers jusqu'à l'épandage.
- ♦ Ces ouvrages, étanches, réduisent les risques de pollution de l'eau en éliminant les pertes par ruissellement et par infiltration dans le sol.
- ♦ Ils facilitent la reprise des fumiers dans la période optimale pour leur valorisation.

LA PLANIFICATION

- ♦ Commencez à planifier votre projet dans l'année précédant le début des travaux de construction.
- ♦ La gestion liquide ou solide des fumiers et la capacité d'entreposage requise par le calendrier d'épandage sont parmi les caractéristiques qui déterminent le type et la taille de l'ouvrage.
- ♦ Un conseiller agricole peut vous aider à définir vos besoins et à choisir un ouvrage adapté à votre entreprise.
- ♦ Confiez à un ingénieur la tâche de réaliser des plans et devis en fonction de vos besoins.
- ♦ Consultez le ministère de l'Environnement et votre municipalité dans le but d'obtenir les autorisations préalables aux travaux.
- ♦ Certains dispositifs comme les toitures peuvent réduire les distances séparatrices exigées par la réglementation en vigueur.

LA MISE EN PLACE

- ♦ Contactez au moins deux entrepreneurs pour obtenir plusieurs soumissions à partir de vos plans et devis.
- ♦ Confiez le mandat de surveillance des travaux à l'ingénieur qui a réalisé vos plans et devis. Pour diminuer les risques de conflit, il ne devrait y avoir aucun lien d'affaires entre l'entrepreneur et l'ingénieur.
- ♦ Certains travaux spécialisés (préparation du sol, pose d'armature, etc.) exigent des compétences particulières de la part des entrepreneurs; la durabilité de l'ouvrage en dépend. Assurez-vous que ceux-ci possèdent les assurances et permis requis pour réaliser ces travaux.

LE SUIVI

- ♦ Inspectez régulièrement le regard du système de drainage installé au pourtour de l'ouvrage de stockage. Notez toute modification de l'aspect physique de l'eau et de l'odeur qui s'en dégage. Une forte odeur ou une coloration de l'eau sont les signes d'un manque d'étanchéité de l'ouvrage. Informez-en votre ingénieur et votre entrepreneur.
- ♦ Assurez-vous que la sortie du regard n'est jamais obstruée et qu'elle est toujours accessible.
- ♦ Après la reprise des fumiers, vérifiez le côté intérieur des murs de l'ouvrage pour déceler l'apparition éventuelle de fissures dans le béton. Si des fissures sont apparentes, informez-en votre ingénieur et votre entrepreneur.
- ♦ Assurez-vous de la présence ou du bon fonctionnement des éléments de sécurité tels que clôtures, systèmes de ventilation, dispositifs de verrouillage et panneaux de signalisation.

Fiche agroenvironnementale

Tirée et adaptée de : *Bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole*
deuxième édition revue et corrigée ISBN 2-550-43152-9

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec

